

AVANT-PROPOS

AVANT PROPOS

L'adoption du présent Schéma d'aménagement révisé s'inscrit dans le processus de révision des schémas d'aménagement tel que prévu aux articles 54 à 60 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Le premier document, celui indiquant les principaux objets de la révision du schéma d'aménagement (DOR), a permis de faire ressortir les principales préoccupations et intentions de la MRC au chapitre de l'aménagement du territoire. Ce document a été adopté le 19 mai 1999 et transmis aux municipalités et au ministère des Affaires municipales et de la Métropole. Un avis gouvernemental relatif au DOR a été transmis à la MRC le 22 décembre 1999. Il traduisait les orientations des différents ministères concernés par l'aménagement du territoire et suggérait un certain nombre d'éléments devant être pris en considération dans la révision du schéma. La MRC a réagi principalement à la quantité de commentaires ne relevant pas des responsabilités de la MRC en matière d'aménagement du territoire. Certains commentaires perpétuent une confusion dans le partage des responsabilités entre les différents organismes et sur le lieu où certains dossiers ont à être débattus.

L'élaboration du premier projet de schéma révisé a démarré à l'automne 1999. Il a été réalisé à partir des éléments suivants :

- des travaux de dix tables thématiques, tel que retenu au DOR, qui ont tenu 42 séances de travail et qui comprenaient des représentants du milieu municipal, des organismes du milieu, des ministères et des organismes publics;
- Des inventaires, analyses et études relatives principalement à la démographie, à l'occupation du sol, aux permis de construction, au patrimoine naturel et culturel, aux équipements municipaux et provinciaux et aux infrastructures de transport et de télécommunication;
- du schéma d'aménagement en vigueur;
- du document qui indique les principaux objets de la révision;
- des études sectorielles :
 - trois études sur la planification du transport en commun;
 - étude sur le débordement de la rivière Delisle;
 - études de pré-faisabilité et de faisabilité du projet de mise en valeur du canal de Soulanges;

- étude de la dynamique urbaine des quatre périmètres d'urbanisation des municipalités traversées par le canal de Soulanges;
- des plans d'urbanisme des municipalités;
- des demandes des municipalités;
- des orientations gouvernementales.

Ces travaux d'élaboration du premier projet de Schéma d'aménagement révisé étaient sous la supervision du comité d'aménagement pour la révision du schéma d'aménagement, soit Messieurs Michel Kandyba, président, maire de Pincourt, Jean Lalonde, maire de Très-Saint-Rédempteur et monsieur Raymond Malo, urbaniste, directeur des services techniques qui assurait la coordination de la réalisation des documents et des réunions. Ce comité a tenu soixante-cinq réunions de travail. Monsieur Cédric Marceau, spécialiste en système d'information géographique, a réalisé les plans et mesdames Debie Anderson et Monique Nadeau ont assisté l'équipe de travail au niveau du secrétariat et de la logistique. Monsieur André B. Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier, a contribué à plusieurs étapes du processus.

Pour la réalisation de cette version du Schéma d'aménagement révisé la MRC a octroyé un contrat à la firme SOTAR et monsieur Richard Bienvenu, urbaniste, était le chargé de projet. Pour le suivi de la réalisation du second projet, c'est le comité d'aménagement élargi qui a supervisé les travaux, soit messieurs Michel Kandyba, président, maire de Pincourt, Jean Lalonde, maire de Très-Saint-Rédempteur, Réjean Boyer, maire de Vaudreuil-Dorion et Bertrand Myre, maire de Saint-Lazare. Ce comité a tenu 13 réunions de travail dont quatre avec le Comité consultatif agricole. Des rencontres ont aussi été tenues avec des représentants du ministère des Affaires municipales et de la Métropole, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles.

Le 28 novembre 2001, le conseil de la MRC adoptait le premier projet de schéma révisé. Cette version a été transmise aux municipalités, aux MRC voisines et au Gouvernement pour fins de consultation. Des avis sur ce premier projet ont été transmis à la MRC au printemps 2002 par la majorité des municipalités, par le Gouvernement, par le Musée de Vaudreuil-Soulanges, par la Régie intermunicipale du Canal de Soulanges et par le CLD

de Vaudreuil-Soulanges. Au total, la MRC a reçu 17 avis écrits en plus de l'avis gouvernemental. À partir de ces avis, la MRC a révisé le contenu de son premier projet et a préparé le second projet de schéma révisé. Celui-ci fut adopté le 27 novembre 2002 et transmis aux municipalités pour avis. Huit assemblées de consultation publique ont été tenues au cours du mois de mars 2003 dans autant de municipalités afin d'exposer le contenu de ce second projet et recevoir les commentaires des municipalités, des organismes et des citoyens. La commission de consultation était présidée par monsieur Michel Kandyba, maire de Pincourt, monsieur Réjean Boyer, maire de Vaudreuil-Dorion et monsieur Jean Lalonde, maire de Très-Saint-Rédempteur. Le soutien technique de cette commission était assuré par monsieur Raymond Malo, urbaniste et directeur des services techniques, monsieur Cédric Marceau, spécialiste en système d'information géographique et par monsieur Richard Bienvenu, urbaniste-consultant. Suite à la période de consultation, la MRC a reçu 11 avis des municipalités, cinq des organismes intermédiaires et quatre de citoyens.

La réalisation du schéma d'aménagement révisé (SAR) a démarré en avril 2003. Le suivi de sa réalisation a été assuré par le comité d'aménagement élargi composé des personnes énumérées ci-haut. Ce comité a tenu dix réunions dont trois avec le comité consultatif agricole et trois avec les représentants de certains ministères (Environnement, Sécurité publique et Transports) et d'Hydro-Québec. La MRC a adopté le SAR le 27 août 2003.

Le 1^{er} mars 2004, le gouvernement déposait, à la MRC, ses demandes relativement au SAR. Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les représentants du gouvernement (MAMLS, MAPAQ, Transports, Environnement et Hydro-Québec) dont une avec les députés de Vaudreuil et de Soulanges et les représentants des ministères des Transports et de l'Environnement pour les demandes concernant la planification du parc régional du canal de Soulanges. Le comité d'aménagement élargi a tenu au total huit rencontres dont une avec le comité consultatif agricole, pour finaliser le schéma d'aménagement révisé de remplacement.

Pour l'ensemble du schéma d'aménagement, à partir du travail pour l'élaboration du document qui indique les objets de la révision, le comité d'aménagement pour la révision du schéma d'aménagement a tenu un total de cent quinze séances de travail.

Nous considérons que le schéma d'aménagement révisé de remplacement satisfait aux demandes du gouvernement. Si beaucoup de travail a été accompli à travers l'élaboration du schéma d'aménagement révisé, nous constatons que beaucoup reste à faire du côté gouvernemental. Alors que le gouvernement oblige la MRC à « revoir de façon globale la problématique de la gestion de l'urbanisation sur son territoire », le gouvernement « réitère donc son objection à l'imposition d'une étude d'implantation pour les projets et interventions gouvernementales soumis à l'article 149 et suivants et lui demande d'intervenir tel que le prévoit la *Loi sur l'aménagement de l'urbanisme*, par un avis de conformité. Si elle souhaite maintenir ce mécanisme, elle devra modifier son texte pour en exclure les projets et interventions du gouvernement ». Ces études permettent l'intégration au milieu des projets gouvernementaux sur la base de critères d'aménagement. Ainsi, des organismes comme la Société immobilière du Québec peuvent continuer à localiser des édifices pour des services gouvernementaux sans étude d'urbanisme préalable et perpétuer des pratiques allant à l'encontre de la gestion de l'urbanisation. Nous concluons qu'il reste vraiment beaucoup de travail à faire au gouvernement, aux ministères et organismes publics pour donner l'exemple aux municipalités relativement à la gestion de l'urbanisation et à l'aménagement du territoire.

Une fois en vigueur, le deuxième schéma d'aménagement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges sera le dernier à orienter le développement régional avec des stratégies propres aux problématiques régionales. Quelque part après le 1^{er} janvier 2006, il est prévu que le tiers du territoire de la MRC sera planifié par la Communauté métropolitaine de Montréal, soit à l'entrée en vigueur du schéma métropolitain d'aménagement et de développement. Après plus de 20 ans de planification régionale sur les territoires unifiés de deux municipalités de comté formant la MRC de Vaudreuil-Soulanges, le gouvernement décide de démembrer la MRC en scindant la planification de notre territoire, pourtant géographiquement très distinct, sous l'autorité de deux organismes différents, soit la MRC de Vaudreuil-Soulanges et la Communauté métropolitaine de

Montréal. Deux organismes ayant des missions, des échelles d'intervention et des finalités différentes, d'où résulteront nécessairement des planifications en discontinuité.

Pour Vaudreuil-Soulanges, il y avait déjà une discontinuité à l'Ouest avec la province de l'Ontario, les lois étant de juridiction différente. Désormais, nous serons en discontinuité des deux cotés. C'est une position contre-nature qui nous entraîne dans un processus d'aménagement et de développement régional contre-productif, un processus de sous-développement.

La situation géographique très particulière de Vaudreuil-Soulanges, la logique des différentes échelles de la planification, métropolitaine, régionale et locale, l'interface avec les autres planifications régionales (schéma de couvertures de risques en incendie et schéma de sécurité civile), imposant de conserver un palier régional décisionnel au niveau de la planification du territoire.